



Concours du second degré

Rapport de jury

Session 2013

CAPES interne/ CAER

Histoire-géographie

Rapport présenté par Olivier Grenouilleau, IGEN

Président du jury

Introduction

Le nombre de postes au CAPES interne a légèrement augmenté (65, contre 60 en 2008, 2009 et 2010). Celui du CAER avait atteint son plus bas l'an passé, avec 65 postes (130 en 2008, 115 en 2009, 103 en 2010, 104 en 2011). Il est remonté à 100 cette année. Depuis quelques années, la barre d'admissibilité et la moyenne d'admission étaient supérieures au CAPES, mais l'écart se réduisait peu à peu avec le CAER. La session 2013 a vu se poursuivre cette tendance, jusqu'à inverser l'ordre des résultats : les moyennes générales de l'écrit sont de 13,24 pour le CAER et de 9,22 pour le CAPES ; à l'oral la moyenne des admis est au CAPES de 12,88 et au CAER de 14,34.

Composé de 65 membres, le jury élargi a travaillé avec sérieux dans un esprit de convivialité. Il a eu en permanence le souci de l'équité vis-à-vis des candidats, que ce soit dans l'évaluation des dossiers de RAEP, comme lors des interrogations orales. Les phases d'harmonisation entre les binômes de correcteurs de l'écrit et entre les commissions d'oral ont été conduites avec la plus grande vigilance. Les membres du jury ont eu à cœur de prendre en compte les qualités scientifiques et pédagogiques de tous les candidats afin de repérer les meilleurs d'entre eux. Leur profil étant diversifié, les examinateurs ont su à l'oral tenir compte de la spécificité de chacun, demandant aux candidats qui avaient déjà enseigné de s'appuyer sur leur expérience, à ceux qui n'avaient pas cette expérience de se projeter dans des situations d'enseignement. Tous ont ainsi eu la possibilité de montrer leurs compétences.

Comme l'an passé, les épreuves orales ont été organisées au lycée Aristide Briand de Saint-Nazaire (44). Les conditions de travail y ont été excellentes, grâce à l'attention du proviseur et la mobilisation de l'ensemble des personnels ATOS. Les appariteurs qui ont assuré l'accueil et l'encadrement des candidats admissibles durant les épreuves orales ont été remarquables. Que tous soient ici vivement remerciés pour leur professionnalisme.

I - PRESENTATION DU JURY ET DONNEES STATISTIQUES

1 – Le jury

Le Directoire était composé de : GRENOUILLEAU Olivier, IGEN, président du jury ; LION Guillaume, IA-IPR, vice-président ; JANIER-DUBRY Françoise, IA-IPR, secrétaire générale ; SERRA Luis, professeur certifié, secrétaire général adjoint ; DURDON Frédéric, professeur certifié, secrétaire général adjoint ; BORELLA Vincent, IA-IPR ; DALBERT Christine, IA-IPR ; REUZE Gaël, IA-IPR ; VERCELLI-GEIGER Séverine, IA-IPR.

Les autres membres du jury :

ALBERT Marie-Claude, ANGLES Anne, AUBERT-MASSON Laurence, BARRAULT Eric, BARTHOULOT Thierry, BEUNARD Dorothée, BONNOT Romain, BORRELLY Sylvie, CALVO Stéphane, CANNESON Gilles, CHARCOSSET Gaëlle, CHASTAN Jérôme, CINQ Bruno, COULON Samuel, COURCO Jean-François, CUVILLIERS Vincent, DIANA-PERREL Fabienne, DIETRICH Claire, DOUSTALY Anne, DUVAL Alan, ELKAAOUACHI Hayat, ESCAFFRE Sandrine, EYCHENNE Jean-Marc, FROMENT Eric, GALLIANO Richard, GALOPEAU de ALMEIDA Christine, GOT Cédric, JUNG-ARESCALDINO Agnès, KECK Thierry, KHODJERANE Amar, LAPORTE Blandine, LAVRUT Didier, LE BERRE Isabelle, LECLERCQ Sylvie, LEGENNE Guillemette, LEMOINE Mathieu, LEVASSEUR Thierry, LOMBARD-BRIOULT Raphaële, MARECHAL Catherine, MIONE Fabien, MONTROZIER Elsa, PALFRAY Anne-Sophie, PODETTI Claire, PONCHON Josette, PUYAU Alain, REVERT Stéphane, RIBIERAS Isabelle, RODRIGUES de OLIVEIRA Manuel, ROMANET Fabrice, SCHMITTBIEL Catherine, TRIGUEROS Lionnel, TUTIN Jean-Christophe, VERGER-POISSENOT Cécile, WARIN Philippe, ZDOBYCH Eric.

Membre du jury avec voix délibérative, Mme THIRION-LEGUEN Laurence, professeur certifié, représentait les établissements privés associés à l'Etat par contrat.

2 – Données statistiques.

Avec 1318 dossiers de RAEP corrigés cette année, l'augmentation du nombre de candidats effectifs s'est poursuivie (1058 candidats ont composé en 2011, 1151 dossiers de RAEP ont été corrigés en 2012).

	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006
Nombre postes CAPES	65	60	60	60	60	60	80	80
Nombre postes CAER	100	65	104	103	115	130	170	210
Moyenne générale écrit CAPES/20	9,22	8,12	5,75	6,04	6,58	6,55	6,34	6,36
Nombre de copies CAPES (dossiers RAEP)	793	669	608	689	714	809	1048	1365
Moyenne générale écrit CAER/20	13,24	8,96	5,76	6,33	6,75	7,16	6,78	6,64
Nombre de copies CAER (dossiers RAEP)	525	482	450	509	456	490	522	462
Barre d'admissibilité CAPES/20	12,5	11	8,5	10	10	10	10	11
Nombre d'admissibles CAPES	142	139	135	135	146	150	196	199
Barre d'admissibilité	10,5	11	5	07	06	06	06	06

CAER/20								
Nombre d'admissibles CAER	208	143	221	224	273	317	310	294
Barre d'admission CAPES/20	10,83	11,25	11	12	12	12,3	11	11,3
Nombre d'admis CAPES	65	60	60	60	60	60	80	80
Barre d'admission CAER/20	11,67	11,25	9	10,3	10	10,3	09	08
Nombre d'admis CAER	100	65	104	103	103	114	150	170

II – L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITE

Dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

Pour la deuxième année, l'épreuve écrite d'admissibilité du CAPES interne/CAER prend la forme d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat. Ce dossier, non anonyme, est soumis à une double correction et noté de 0 (note éliminatoire) à 20. Le jury tient à apporter une série de remarques sur ces dossiers de RAEP, tant sur leur présentation et les aspects formels que sur leur contenu (parcours professionnel, réalisation pédagogique).

1 - Présentation et expression : respect des consignes réglementaires

Les consignes matérielles, les règles de présentation et de format sont en général respectées par les candidats. Le jury souligne à cet égard des progrès par rapport à la précédente session. Peu de dossiers dérogent aux normes de police, de taille de caractère, d'absence d'alinéa, de nombre de pages, etc. Le jury tient à rappeler que ces dossiers doivent être reliés (et non simplement agrafés) sous peine de manipulation délicate et de risque de perte d'une partie du dossier. Le respect de ces règles formelles n'est pas anodin : la maîtrise de l'outil informatique est indispensable, de même qu'un certain égard envers les correcteurs.

La quasi-totalité des dossiers comporte des annexes, en nombre raisonnable (deux le plus souvent) pour un volume total de deux à trois pages qui paraît adapté. Ces annexes peuvent être de nature variée : préparation de séance(s), fiche d'activité, évaluation, productions d'élèves, évaluations, fiches d'objectifs, grilles d'évaluation, etc. Ces annexes ont une réelle utilité et peuvent être un élément de valorisation quand elles complètent de façon pertinente la description et l'analyse de la réalisation pédagogique. Il convient donc de les évoquer dans le dossier. Le jury insiste fortement : ce n'est pas la longueur de ces annexes qui importe mais le lien logique et démonstratif avec l'analyse pédagogique.

Rares sont les dossiers indigents du point de vue de la maîtrise de la langue. L'expression est souvent soignée, l'orthographe et la syntaxe sont en général respectées. Le niveau de langage est également le plus

souvent adapté. La majorité des dossiers comporte cependant quelques fautes, ce qui est préjudiciable. S'agissant d'un dossier préparé pendant plusieurs mois, le jury attend une production sans faute, soignée, attente légitime dans le cadre d'un concours de recrutement de professeurs. Quelques rares dossiers ont été relus très hâtivement, corrigés à la main (blanc correcteur et stylo) : une réimpression s'impose, sous peine de pénalisation. Certains candidats semblent modifier leur style afin d'adopter un vocabulaire didactique qui leur est visiblement étranger.

Le jury insiste sur le respect des consignes dont l'oubli fait perdre toutes chances à des candidats dont certains ont pourtant fourni un réel travail. C'est avec regret qu'un certain nombre de dossiers ont ainsi dû être écartés d'emblée. Mais le jury ne pouvait faire autrement : il en allait du respect des textes réglementaires et du respect de l'équité entre les candidats. Accepter qu'un candidat présente son expérience pédagogique sur huit pages, au lieu des six prévues, reviendrait à accepter, à l'oral, qu'il puisse bénéficier de plusieurs minutes supplémentaires par rapport à d'autres. Cela n'est pas admissible. Rappelons ici très clairement tous les motifs d'élimination : non respect du nombre de pages prescrit ; inadéquation entre la discipline choisie pour l'écrit, lors de l'inscription, et la discipline effectivement traitée dans le dossier ; absence, soit du cachet du chef d'établissement, soit de la signature du chef d'établissement ou de son représentant ; page de garde absente ou autre que celle officiellement prévue pour l'année en cours ; plagiat ; absence totale d'ancrage disciplinaire.

Le jury rappelle que le copier/coller d'extraits d'ouvrages qu'ils soient scientifiques, didactiques ou de sites internet est proscrit. Des éléments des sites pédagogiques des académies sont vite repérés par les examinateurs, souvent formateurs, et en tout cas familiers de ces sites. Toute copie, au-delà de la citation - présentée comme telle et référencée -, peut conduire dans un premier temps à la mise à l'écart immédiate du dossier, et, dans un second temps, à des sanctions administratives et pénales lourdes s'il s'avère que le dossier présenté par un candidat n'a pas été rédigé par lui, ou ne fait pas état d'une situation d'enseignement effectivement pratiquée. Quelques dossiers ont ainsi été écartés cette année. Une procédure est en cours.

2 - Parcours professionnel

Cette partie du dossier constitue un exercice souvent difficile pour les candidats qui n'évitent pas toujours deux écueils : le *curriculum vitae*, sans prise de recul d'une part, la liste conventionnelle et déjà connue du jury des compétences de l'enseignant d'autre part. Le parcours professionnel est évoqué de façon factuelle le plus souvent, parfois longuement, parfois de façon trop succincte, mais en général de façon trop descriptive et avec insuffisamment d'analyse. Il convient également d'éviter de tomber dans un discours trop affectif voire des poncifs sur l'engagement dans le métier, la vocation éternelle, etc.

La variété du parcours est parfois grande : études universitaires poussées à des degrés divers (licence, maîtrise, DEA, master, voire doctorat), poste à l'étranger, postes éducatifs, responsabilités pédagogiques et expériences d'enseignement. L'intérêt du parcours professionnel tient aussi à l'attention portée aux élèves et à la diversité des publics rencontrés.

Ce n'est cependant pas seulement la richesse et/ou la diversité de cette expérience qui est attendue. L'essentiel réside dans la prise de distance et de recul du candidat par rapport à cette expérience. Il ne faut pas non plus se limiter à l'énumération des compétences attendues du professeur, tirées du référentiel officiel. Certains candidats réussissent à montrer que leur parcours professionnel leur a permis de changer, de développer et d'acquérir des compétences précises. Au lieu de brosser le portrait du professeur « idéal » ou de décliner les dix compétences de l'enseignant, certains candidats évoquent de manière pertinente leurs difficultés, leurs réflexions et leurs progrès à travers un parcours professionnel présenté avec sincérité.

Quelques conseils peuvent être formulés aux futurs candidats :

- ancrer le parcours dans le réel, préciser le contexte (type d'établissement, nom, dates, niveau des classes en responsabilité) pour mieux mesurer le chemin parcouru et éviter l'impressionnisme ;
- ancrer le parcours de formation et d'exercice professionnel dans les disciplines (histoire et géographie), en précisant par exemple les études suivies, le sujet du mémoire de maîtrise ou de master, ou bien en proposant une réflexion sur « pourquoi enseigner l'histoire-géographie » (plutôt que « pourquoi vouloir enseigner ») ;
- surtout mettre à distance son expérience professionnelle, montrer une capacité à s'interroger, à montrer que l'on a réfléchi à son parcours pour en dégager des compétences : celles du professeur d'histoire-géographie, ou des compétences transposables dans cet enseignement.

L'enjeu de cette partie du dossier réside dans cette analyse réflexive qui fait souvent défaut : analyser et mettre en perspective son parcours, montrer en quoi il a permis au candidat d'acquérir des compétences nécessaires à l'enseignement de l'histoire et de la géographie.

3 - Analyse d'une réalisation pédagogique

La présentation de la réalisation pédagogique

La présentation de la réalisation pédagogique et celle de son contexte sont trop souvent négligées. Le jury attend des précisions et des informations, à commencer par des éléments simples de contextualisation nécessaires à la compréhension de la proposition : discipline, niveau, présentation de la classe et du profil des élèves et de leurs difficultés éventuelles, voire de l'établissement, date à laquelle la réalisation pédagogique a été mise en œuvre et/ou observée. On attend également une réflexion réaliste sur la place de la séquence dans la programmation, en termes de déroulement, de nombre d'heures ou de séances, mais aussi de notions et de capacités. Ces choix doivent être mis en relation avec les élèves, leurs difficultés et leurs apprentissages à travers un enseignement adapté. La présentation doit donc s'appuyer sur le concret de la classe (diversité des élèves, programmation réelle, etc.).

Les meilleurs candidats réussissent également à montrer, à travers cette présentation, la manière dont leur séquence a été conçue : lectures scientifiques, lecture du programme, réflexion sur les démarches, choix de

l'étude de cas, conception globale de la séquence (évaluation incluse). Le jury rappelle qu'une proposition réaliste mais aussi personnelle est attendue, et non la reprise parfois *in extenso* des fiches Eduscol dans une situation idéale d'enseignement.

L'ancrage disciplinaire (en histoire ou en géographie) de cette réalisation pédagogique est indispensable. Ce qui n'interdit pas l'originalité et l'évocation de sorties pédagogiques ou l'usage pédagogique de films par exemple, mais dans le cadre d'une programmation, en relation avec des élèves, des programmes et des disciplines. L'évocation d'une visite guidée, d'un projet en documentation, de révisions d'un examen, d'une participation à un concours est donc possible. Ces propositions sont cependant souvent peu valorisées en l'absence d'une réelle dimension disciplinaire, car ces projets sont présentés pour eux-mêmes, sans lien avec les programmes, sans évoquer les élèves et leurs apprentissages, sans réflexion sur les enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques.

Les candidats qui n'ont pas d'expérience d'enseignement relatent parfois leur pratique à l'occasion d'un stage de pratique accompagnée ou de l'observation d'un cours. Cette proposition est recevable dans le cadre du dossier de RAEP. Elle n'est cependant pas toujours bien mise en valeur, car les candidats se contentent le plus souvent d'énumérer les étapes du cours, sans analyse de sa conception ni regard critique sur sa mise en œuvre. Notons également que les remarques ou les encouragements de la part du professeur d'accueil ne valent pas nécessairement validation de la réalisation, et qu'ils n'ont pas leur place dans le dossier présenté au concours. Dans tous les cas, les mêmes attendus prévalent : place dans la programmation, objectifs, démarches, etc. Le jury conseille donc fortement aux candidats de présenter précisément le contexte de la réalisation pédagogique de ce dossier, de l'ancrer fortement dans les disciplines, de ne pas négliger les programmes et leurs attendus comme les propositions de démarches, et, c'est une évidence qu'il nous faut cependant rappeler, de ne pas « oublier » les élèves.

L'analyse de la conception et de la mise en œuvre

En ce qui concerne la conception de la réalisation pédagogique, notons que la dimension scientifique est absente dans la plupart des cas, et rapidement évoquée de temps en temps. Trop peu de candidats consacrent un temps de réflexion et de présentation des enjeux scientifiques. Il est également très rare de trouver des références de nature scientifique. Le jury rappelle donc cette nécessité, ainsi que la possibilité réglementaire de revenir sur le dossier et sa dimension scientifique lors de l'oral d'admission (possibilité mise en œuvre par le jury au cours de sessions 2012 et 2013). Rappelons que la réflexion scientifique permet de comprendre les choix et les propositions des programmes, et qu'elle figure à la base de toute transposition didactique.

La dimension didactique est très souvent présente, mais généralement évoquée de manière très générale : les candidats se contentent souvent des objectifs énoncés par le programme et ne tirent pas suffisamment profit des documents d'accompagnement, par exemple pour affiner les objectifs didactiques. L'articulation

avec les enjeux scientifique est souvent absente. La démarche des nouveaux programmes, comme l'étude de cas en géographie, est souvent présente, sans toujours être bien comprise. La dimension pédagogique est en général plus complète. Les situations d'apprentissage (cours magistral, cours dialogué, travail autonome...) sont présentées, plus rarement analysées ou interrogées (par exemple les raisons d'une nécessaire variation de ces situations).

Une réelle prise en compte des élèves est valorisée par le jury. Cela peut commencer simplement, par une formulation des objectifs en langage « élève » : quel est le vocabulaire, et quelles sont les capacités que l'élève est censé avoir acquis à la fin de la séquence ? Parfois, la diversité des élèves est prise en compte et des stratégies d'apprentissage variées et différenciées sont proposées. Des candidats réussissent également à prendre en compte les élèves à travers le récit de leurs réactions, de leur investissement, de leur compréhension. Plusieurs dossiers montrent avec pertinence la prise en compte d'élèves dyslexiques ou en situation de handicap.

L'analyse réflexive de la réalisation pédagogique

L'analyse réflexive (visant à établir un bilan de la réalisation pédagogique) est nécessaire. Parfois l'exercice est très convenu et artificiel, parfois il est s'apparente à une autocritique. Cette analyse ne doit pas se limiter à un bilan des points positifs et négatifs. Souvent les élèves sont à nouveau absents de cette analyse réflexive. Elle peut intervenir à tous les stades : conception de la séance, mise en œuvre, évaluation. Elle peut être associée ou dissociée de la description de la réalisation pédagogique : en étant menée au fil de la réalisation (en montrant de manière couplée que le candidat fait et réfléchit à ce qu'il fait), ou bien à la fin de la séquence (pour mesurer les écarts entre le prévu et le réalisé, diagnostiquer des points de fragilité et de réussite, proposer des ajustements, une remédiation...). Lorsque cette analyse est menée au fil du dossier il convient de veiller à la faire apparaître clairement : elle risque en effet d'être diluée dans la description de la réalisation pédagogique.

Les éléments d'analyse les plus fréquents sont : la gestion du temps, le travail de groupe, l'élaboration de la trace écrite, l'exploitation de documents. A l'inverse, les candidats ont moins évoqué : l'identification et l'explication des difficultés des élèves, la remédiation, la différenciation.

4 - Annexes

Des documents peuvent être joints au dossier de RAEP. Ces annexes ont été utilisées, de façon très diverse, pas toujours avec pertinence et surtout en lien avec le dossier : une photocopie de manuel sans consigne ni réelle utilisation n'apporte rien. Le jury tient donc à rappeler leur intérêt :

- pour éviter une trop longue description dans le corps du dossier (fiche de préparation par exemple dont la présentation synthétique est plus efficace) et réserver du temps et de la place à la description de la mise en œuvre en classe et à son analyse ;

- pour répondre à un besoin suscité par la lecture du dossier (visualiser un document, un questionnaire, une évaluation, tout élément évoqué dans le dossier auquel les annexes peuvent apporter un complément utile aux correcteurs).

Certains candidats ne mentionnent même pas ces annexes dans leur dossier. D'autres candidats se trompent sur le statut du dossier et de ses annexes et présentent des éléments d'analyse dans ces documents complémentaires. Ces annexes, qui peuvent être un élément de valorisation, doivent donc servir la démonstration.

Conclusion

De la lecture de ces dossiers de RAEP, le jury tire quelques remarques générales. Il a pénalisé l'insuffisante maîtrise de la langue et de l'expression, des réalisations dont le rapport avec l'histoire-géographie est lointain, l'absence d'analyse scientifique, l'absence d'analyse réflexive, l'absence de prise en compte des élèves, des dossiers confus, l'insuffisante maîtrise des programmes (dans les attendus, les démarches ou les notions essentielles), le manque de recul par rapport aux manuels.

Les éléments de valorisation ont été les suivants : la réflexion scientifique, la capacité du candidat à réfléchir à ses pratiques d'enseignement et à se remettre en cause, la prise en compte des élèves et de leur diversité, la cohérence et les liens entre les différentes parties du dossier que les candidats arrivent parfois à établir, la simplicité et la sincérité qui peuvent transparaître dans la description d'un parcours ou l'analyse d'une réalisation pédagogique, les situations pédagogiques originales (utilisation judicieuse des TICE ou d'une sortie sur le terrain, travail pertinent en histoire des arts...), la pertinence et l'originalité des documents utilisés.

Le jury conseille donc aux candidats de :

- cerner la nature du dossier de RAEP et l'appréhender de façon globale ;
- soigner la présentation du dossier (numéroter soigneusement les pages, les relier), le faire très clairement authentifier par le chef d'établissement, le relire et le vérifier avant son envoi, etc. ;
- présenter leur parcours professionnel et surtout l'analyser au regard des compétences attendues du professeur d'histoire-géographie ;
- ne surtout pas négliger la dimension disciplinaire et scientifique du dossier, en particulier dans la réalisation pédagogique ;
- éviter l'exhaustivité et cibler l'analyse d'une réalisation pédagogique ;
- justifier les choix opérés (objectifs, activités, évaluation...) ;
- rédiger le dossier pour que le correcteur comprenne chaque étape de la démarche de la réalisation pédagogique et donc présenter précisément la réalisation pédagogique (établissement, niveau, place dans la programmation, etc.) ;
- cibler cette réalisation sur quelques heures de cours pour proposer et analyser une vraie démarche pédagogique ;

- ne pas hésiter à évoquer le réel, le vécu de la classe, pour articuler le concret et l'apport intellectuel, le vivant et les enjeux de l'enseignement ;
- utiliser les annexes (pas plus de deux à trois pages) et soigner leur articulation avec le dossier lui-même au service d'une démonstration ;
- prendre réellement en compte les élèves (qui sont-ils et que font-ils ?) ;
- proposer des programmations et des séquences réalistes et réalisables.

Les écrits

	Inscrits	Présents	Note max	Note min	Moyenne totale	Moyenne admissibles	Admissibilité
CAER	785	525	18	0	13,24	13,24	10,5
CAPES	1631	793	19	1	9,22	14,32	12,5
Total	2416	1318			11,23	13,78	

	CAER	CAPES	TOTAL
Inscrits	785	1631	2416
Hommes	322	844	1166
Femmes	463	787	1250
Présents	525	793	1318
Hommes	211	385	596
Femmes	314	408	722
Admissibles	208	142	350
Hommes	59	69	128
Femmes	149	73	222

Origine géographique des candidats et des admissibles

Académie	CAER			CAPES		
	Inscrits	Présents	Admissibles	Inscrits	Présents	Admissibles
Aix-Marseille	32	27	8	80	43	9
Amiens	17	10	2	36	14	1

Besançon	17	13	6	28	13	2
Bordeaux	34	20	9	72	39	5
Caen	24	16	6	26	15	4
Clermont-Ferrand	8	5	2	12	5	0
Corse	3	0	0	16	9	4
Créteil-Paris-Versailles	135	95	36	283	138	23
Dijon	15	12	5	24	11	0
Grenoble	37	28	12	59	33	6
Guadeloupe	1	1	1	41	21	6
Guyane	3	1	0	41	18	2
La Réunion	12	9	3	71	29	5
Lille	53	31	10	79	37	4
Limoges	5	4	4	22	12	2
Lyon	55	37	17	68	30	3
Martinique	6	3	1	28	12	4
Mayotte	0	0	0	8	3	1
Montpellier	31	21	11	62	25	6
Nancy-Metz	11	9	1	58	26	4
Nantes	53	27	8	58	24	8
Nice	24	19	6	49	28	6
Nouvelle-Calédonie	8	2	1	22	15	3
Orléans-Tours	22	15	6	46	24	2
Poitiers	22	21	7	65	36	5
Polynésie française	9	5	3	19	7	0
Reims	8	3	3	22	8	2
Rennes	70	50	23	46	24	5
Rouen	21	14	5	56	25	5
Strasbourg	6	4	1	49	27	3
Toulouse	43	23	11	85	42	12
Total	785	525	208	1631	793	142

Titres et diplômes des candidats et des admissibles

Titre	CAER			CAPES		
	Inscrits	Présents	Admissibles	Inscrits	Présents	Admissibles
Doctorat	17	14	8	83	46	9
Diplôme post secondaire 5 ans et +	37	18	5	82	38	8
Master	226	158	70	435	220	47
Grade master	19	17	7	40	18	3
Diplôme classe niveau I	2	2	1	6	2	0
Diplôme grande école (bac+5)	2	2	1	2	2	0
Dispense au titre 3 enfants (mère)	2	0	0	9	2	0
Dispense au titre 3 enfants (père)				6	2	1
Licence	264	165	60	550	253	32
Maitrise	211	145	55	368	190	37
Titre classe niveau i ou ii	1	1	0	1	1	0
Diplôme postsecondaire 3 ans	1	1	0	4	0	0
Diplôme postsecondaire 4 ans	3	2	1	6	2	0
CPE titulaire - ancien titulaire				3	2	1
Diplôme d'ingénieur (bac+5)				1	0	0
Inscription 4eme année études postsecond				4	1	0
enseignant titulaire - ancien titulaire				25	13	3

Contract/anc.contr act def. ens priv				6	1	1
---	--	--	--	---	---	---

III - LES ORAUX D'ADMISSION

Les oraux d'admission des concours internes du CAPES et du CAER se sont déroulés du 30 juin au 4 juillet 2013 dans les locaux du lycée Aristide Briand à Saint-Nazaire (44).

1 - Les conditions de l'épreuve

Conformément aux textes officiels, chaque candidat passe une seule épreuve orale constituée par l' « analyse d'une situation d'enseignement » prenant « appui sur un dossier proposé par le jury » dont il a connaissance au moment de l'entrée en préparation (deux heures). Le dossier porte sur une séquence (ou une partie d'une séquence) d'histoire ou de géographie de collège ou de lycée, il précise le niveau d'enseignement (collège ou lycée) auquel la situation d'enseignement doit être abordée.

La durée de l'épreuve est d'« une heure maximum (exposé : 15 minutes maximum, entretien 45 minutes maximum) ». « L'entretien a pour base la situation d'enseignement proposée par le dossier ». Il permet au jury de faire préciser certains éléments de l'exposé ou du dossier. Il est ensuite « étendu à certains aspects de l'expérience professionnelle du candidat », ce qui conduit à élargir l'échange à la discipline n'ayant pas fait l'objet de l'interrogation principale, d'évoquer l'enseignement d'éducation civique ou d'ECJS, et de questionner le candidat sur le fonctionnement de l'institution et du système éducatif et les réformes en cours. Pour la session 2013, cette « épreuve orale d'admission » qui constitue une « épreuve professionnelle » avait un coefficient 2.

Le dossier comprend « des documents nécessaires à la préparation d'une leçon, des supports d'enseignement et une production d'élèves ». Il revêt une forme volontairement standardisée. Une première page permet d'indiquer le sujet, le sommaire des documents relatifs au sujet (extraits de textes officiels et de documents d'accompagnement, textes scientifiques, documents didactiques - deux extraits de manuels -, production liée à la pratique de la classe) et des questions auxquelles le candidat doit répondre lors de son exposé. Ces questions sont au nombre de 3. La première question amène le candidat à formuler une problématique et à dégager des objectifs pour le sujet proposé au regard des instructions officielles et de l'état des connaissances scientifiques. Une deuxième question concerne la confrontation des démarches proposées par les extraits des manuels, au regard des instructions officielles mais aussi de l'état des connaissances scientifiques, de la problématique et des objectifs du candidat. Une dernière question porte sur la proposition d'un découpage en séances du sujet proposé, sur l'analyse de la production liée à la classe, et sur la proposition d'une évaluation de la part du candidat.

Pour une bonne préparation de l'oral, la lecture de l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré, ainsi que la lecture de l'arrêté du 10 janvier 2012 modifiant celui-ci, s'imposent.

2 - Dossiers fournis par le jury durant la session 2013

- Enseigner « Les puissances émergentes » en classe de 4^{ème}
- Enseigner « la cité des athéniens (V^e-IV^e siècle) : citoyenneté et démocratie » en classe de 6^{ème}
- Enseigner « L'émergence du « roi absolu » en classe de 5^{ème}
- Enseigner « Les espaces majeurs de production et d'échanges » en classe de 4^{ème}
- Enseigner « les dynamiques de la population et le développement durable » en classe de 5^{ème} dans le cadre de la partie « I- la question du développement durable »
- Enseigner « la Révolution française : l'affirmation d'un nouvel univers politique » en classe de Seconde
- Enseigner « La guerre froide, conflit idéologique, conflit de puissances » en classe de Première
- Enseigner « Les espaces maritimes : approche géopolitique » en classe de Terminale L/ ES

Les candidats noteront que la parité entre les sujets d'histoire et de géographie est quasiment respectée, comme en témoigne le nombre de candidats réparti selon la discipline du dossier proposé lors de l'épreuve orale :

	Histoire	Géographie
CAER	104	104
CAPES	79	63
Total	183	167

Par ailleurs, tous les niveaux de classe peuvent donner lieu à des dossiers, y compris les classes de première et de terminale des séries technologiques STMG, ST2S et STI2D/STD2A/STL. La connaissance de tous les programmes de lycée est donc exigible de tous les candidats.

Pour la session 2014, des sujets d'oraux pourront porter sur les nouveaux programmes de Terminales de séries technologiques (STMG) mis en œuvre à compter de la rentrée scolaire 2013. Pour tous les autres niveaux, ce sont les programmes en vigueur au cours de l'année scolaire 2013-2014 qui seront pris en compte. Depuis la session 2013, le candidat ne fait plus connaître son choix du niveau d'enseignement lors de son inscription. Il peut donc être interrogé sur un dossier concernant le collège ou le lycée. Seule la discipline est connue, puisque le dossier proposé à l'oral porte sur la discipline qui n'a pas fait l'objet du dossier de RAEP. Les programmes de collège et de lycée devront être connus de tous les candidats.

3 - Les critères d'évaluation et les résultats à l'issue de l'oral d'admission.

Le jury s'appuie sur des critères précis, communs à l'ensemble des commissions d'oral pour évaluer les candidats. Une mise au point est faite tous les soirs concernant le travail des 21 commissions, avec comparaison des moyennes, examen des notes extrêmes et de toute situation particulière, faisant alors l'objet d'une discussion commune et d'une délibération.

Voici la fiche dont disposaient les membres du jury en 2012 (fiche inchangée pour la session 2013) :

Critères d'évaluation	Très insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant	Non évalué	Observations
<u>Dossier : exploitation et entretien</u> <u>a) Compétences disciplinaires</u> - Maîtrise des notions, du vocabulaire spécifique et absence de contresens. - Maîtrise des connaissances scientifiques. - Connaissance des textes de référence en usage dans la discipline.						
<u>b) Compétences didactiques</u> - Utilisation pertinente du dossier fourni (intégrant un regard critique). - Pertinence de la problématique et des objectifs. - Pertinence de la démarche pédagogique au regard des objectifs, du temps disponible. - Pertinence de l'évaluation et capacité à mesurer les acquis des élèves.						
<u>Entretien élargi</u> - Bonne culture générale dans les disciplines n'ayant pas fait l'objet du dossier. - Capacité à actualiser ses connaissances. - Connaissance du système éducatif.						
<u>Qualités de communication</u> - Attitude du candidat. - Qualité de l'expression et clarté du propos. - Gestion du temps de l'exposé. - Capacité d'écoute, de dialogue et réactivité lors de l'entretien.						

Les membres du jury ont utilisé un large éventail de notes, n'hésitant pas à attribuer la note de 20/20. Les deux tableaux ci-dessous permettent de dresser un récapitulatif et un bilan à l'issue de l'oral d'admission :

Récapitulatif

	CAER	CAPES	Total
Nombre d'admis	100	65	165
Barre d'admission	11,67	10,83	
Hommes	32	32	64
Femmes	68	33	101

Moyennes de l'admission

	CAER	CAPES	Total
Moyenne des présents	10,9	9,76	10,33
Moyenne des admis	14,34	12,88	13,61

Titres et diplômes des admis

Titre	CAER			CAPES		
	Inscrits	Présents	Admis	Inscrits	Présents	Admis
Doctorat	8	6	2	9	8	3
Diplôme post secondaire 5 ans et +	5	5	1	8	7	4
Master	70	69	41	47	44	23
Grade master	7	6	3	3	3	1
Diplôme classe niveau I	1	1	1			
Diplôme grande école (bac+5)	1	1	0			
Dispense au titre 3 enfants (mère)	0	0	0			
Dispense au titre 3 enfants (père)	0	0	0	1	1	1
Licence	60	57	29	32	24	10
Maitrise	55	50	22	37	30	20
Diplôme postsecondaire 4 ans	1	1	1			
CPE titulaire - ancien titulaire				1	0	0
enseignant titulaire - ancien titulaire				3	3	3
Contract/anc.contr act def. ens priv				1	1	0

Âge des admis

Année de naissance	CAER			CAPES		
	Inscrits	Présents	Admis	Inscrits	Présents	Admis
1957	1	0	0			
1958						

1959	1	1	1	1	1	0
1961	1	1	1			
1962	1	1	0			
1963	2	2	0	1	1	1
1964	2	2	0			
1965	1	1	0	3	3	1
1966	2	2	1	2	0	0
1967				4	3	2
1968	1	1	0	5	3	2
1969	2	2	1	2	1	0
1970	5	4	1	3	3	2
1971	7	7	3	7	6	5
1972	7	6	3	5	5	3
1973	4	4	2	6	2	1
1974	8	8	2	10	9	6
1975	4	4	1	7	6	3
1976	9	7	3	8	8	6
1977	9	8	4	10	9	4
1978	16	13	8	4	3	1
1979	14	14	5	9	8	3
1980	10	10	6	10	10	2
1981	15	15	9	6	6	2
1982	23	22	15	7	7	4
1983	18	17	11	9	9	6
1984	10	10	4	11	8	3
1985	16	15	7	7	6	4
1986	12	12	7	2	1	1
1987	5	5	4	1	1	1
1988	2	2	1	2	2	2

	Admissibles aux deux concours	Admis au réservé et admissibles à l'interne	Admis au réservé et admissibles à l'interne, MAIS absents à l'admission de l'interne	Admis aux deux concours
CAER	44	24	3	16
CAPES	31	22	10	6

4 - La diversité des candidats

Les hommes représentent 48,5 % des admissibles au CAPES interne (40,3% en 2012, 59,2% en 2011, 52,5% en 2010) et 49,5 % des reçus (41,6% en 2012, 56,6% en 2011, 55% en 2010) ; les pourcentages étant respectivement de 51,5 % et 50,5 % pour les femmes (59,7% et 58,4% en 2012, 40,8 % et 43,4% en 2011, 47,5% et 45% en 2010). Au CAER, les femmes représentent 72 % des admissibles (71,3% en 2012, 61,54% en 2011, 57,5% en 2010) et 68% des reçus (61,54% en 2012, 65,4% en 2011, 56% en 2010).

L'âge le plus élevé du candidat admis est de 54 ans, les candidats les plus jeunes ayant été admis ont 25 ans. Concernant les diplômes des candidats admis au CAER, 22% des candidats ont une licence, 29% une maîtrise et 41% un Master. Pour le capes interne, 15% des candidats admis ont une licence, 30% une maîtrise et 35% un Master.

Origine géographique des admis

Académie	CAER			CAPES		
	Admissibles	Présents	Admis	Admissibles	Présents	Admis
Aix-Marseille	8	8	4	9	9	4
Amiens	2	2	2	1	1	1
Besançon	6	5	1	2	1	1
Bordeaux	9	9	5	5	4	4
Caen	6	5	3	4	4	3
Clermont-Ferrand	2	2	2	0	0	0
Corse	0	0	0	4	4	1

Créteil-Paris-Versailles	36	35	20	23	20	11
Dijon	5	4	4	0	0	0
Grenoble	12	12	9	6	3	3
Guadeloupe	1	1	1	6	4	1
Guyane	0	0	0	2	2	1
La Réunion	3	3	0	5	4	2
Lille	10	8	4	4	4	2
Limoges	4	4	1	2	2	1
Lyon	17	15	8	3	2	0
Martinique	1	1	0	4	4	1
Mayotte	0	0	0	1	0	0
Montpellier	11	10	3	6	5	3
Nancy-Metz	1	1	0	4	3	1
Nantes	8	8	4	8	8	4
Nice	6	6	1	6	6	5
Nouvelle-Calédonie	1	1	0	3	3	2
Orléans-Tours	6	6	4	2	1	0
Poitiers	7	7	3	5	4	3
Polynésie française	3	3	2	0	0	0
Reims	3	3	1	2	2	0
Rennes	23	23	12	5	5	0
Rouen	5	5	2	5	4	0
Strasbourg	1	1	0	3	3	3
Toulouse	11	8	4	12	9	8
Total	208	196	100	142	121	65

5 - Conseils aux futurs candidats pour la préparation de l'oral

Une partie des remarques mentionnées dans les précédents rapports du jury reste valable pour la session 2013.

Les conditions de déroulement de l'oral et des conseils sont donnés par le président du jury et le secrétaire général, lors de la réunion des candidats qui a lieu la veille de l'oral. Il est en particulier rappelé qu'il est

inutile de faire une longue présentation du dossier : il est parfaitement connu par les membres du jury qui l'ont attentivement étudié et qui ont pris connaissance des attentes élaborées par les concepteurs des sujets.

Il convient de bien lire le dossier et de respecter les consignes qu'il contient. Il importe d'équilibrer le temps consacré aux différentes questions dans une démarche réfléchie et cohérente. L'objectif de l'oral n'est pas de savoir comment le professeur a traité telle ou telle question dans sa classe. Il s'agit d'évaluer la manière dont il perçoit les enjeux du dossier, et c'est souvent là le point faible de la présentation. Notons à ce sujet que la connaissance imprécise du vocabulaire de base en usage dans la didactique des disciplines conduit encore fréquemment à la confusion entre séance et séquence, sans parler de la réutilisation du second terme pour évoquer une partie de leçon. Il faut être au clair sur ces termes qui fondent la communication dans le domaine de la didactique.

La connaissance des programmes en vigueur s'impose. Des progrès ont été constatés dans ce sens, et les fiches ressources pour faire la classe sont connues des candidats. Il va de soi que le jury évite d'interroger sur les nouveaux programmes qui sont publiés mais ne sont pas encore mis en application, si ce n'est, lors de l'entretien, afin d'approfondir la discussion avec un excellent candidat. Il est nécessaire non seulement de connaître la liste des thèmes à traiter mais, de manière plus large, avoir compris l'esprit, les démarches et les attendus du programme. Les documents d'accompagnement comme les ressources pour faire la classe, même s'ils n'ont pas un statut identique aux textes des programmes, sont à cet égard éclairants et consultables en ligne sur le site Eduscol. Les programmes détaillent d'ailleurs les notions clés sur la définition desquelles il ne devrait pas y avoir d'hésitation. De la même manière, la nature des examens (le baccalauréat dans toutes les séries, le DNB, l'histoire des arts) doit être connue avec exactitude. Il ne suffit pas d'avoir vu des sujets, il faut remonter à la source et aux bulletins officiels qui définissent les épreuves. Les modalités de l'enseignement de l'histoire des arts, des informations sur la mise en place du socle commun font partie des attentes du jury. De même, les candidats doivent se familiariser avec les textes se rapportant à la réforme du lycée, l'introduction de nouveaux enseignements et de nouveaux dispositifs. Ces questions d'actualité rejoignent les exigences d'un autre texte intitulé « les 10 compétences professionnelles », paru au BO n° 29, du 22 juillet 2010. Leur acquisition est indispensable à l'exercice professionnel et constitue une bonne feuille de route pour les candidats à l'entrée dans le métier. Un nouveau référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation vient de paraître (référentiel du 01 juillet 2013-NOR : MENE1315928A, arrêté du 1^{er} juillet 2013, paru au JO du 18 juillet 2013). Il conviendra de le prendre en compte lors de la prochaine session.

La gestion du temps de l'exposé est le plus souvent convenable, mais quelques rares candidats auraient intérêt à se munir d'une montre. Le respect du temps est une des premières qualités attendues d'un professeur. Il est aussi important d'équilibrer le traitement des trois questions du dossier : trop souvent, la production de la classe et l'évaluation (à proposer par le candidat) sont relayées aux toutes dernières minutes, ce qui ne permet pas un traitement correct et laisse un sentiment de travail inachevé. La préparation des candidats doit aussi porter sur le rythme de l'exposé : un débit trop rapide dessert le candidat, ainsi qu'un

débit trop lent. Le niveau de langage est un élément important, attendu par les membres du jury : la langue, sans être affectée, doit éviter les familiarités. La désinvolture et des expressions relevant davantage de la gestion de certaines équipes sportives que de celle d'une classe sont clairement à proscrire. Toujours dans un souci de communication correcte, l'attitude et la gestuelle lors de l'exposé sont à travailler tout au long de la préparation aux concours : il ne s'agit pas, comme certains candidats, d'être trop enthousiastes ou au contraire de manquer de conviction ; d'autre part, il est nécessaire de ne pas empiéter sur « l'espace du jury » (pour autant, la présente session a montré, sur ce dernier point, des progrès significatifs).

La présentation de la problématique est essentielle, elle détermine en grande partie les choix qui seront opérés. Cette problématique doit s'appuyer sur les instructions officielles étayées par le ou les documents scientifiques (lesquels doivent permettre d'envisager les pistes de réflexion qui sous-tendent le traitement actualisé de la question). Il importe d'en dégager les termes clés, de lever l'implicite, de relier cette réflexion à des lectures récentes dont on devrait connaître les auteurs et les contenus avec plus de précision. La problématique permet de justifier les choix opérés et de souligner l'articulation entre le sujet, les programmes, les connaissances scientifiques et les supports pédagogiques et didactiques. Le passage de la problématique scientifique à la didactique révèle beaucoup de fragilités et d'incertitudes. La démarche plus fréquemment mise en œuvre, appelée inductive, est mal connue, et l'étude de cas qui en est la plus claire application rarement bien comprise. C'est pourtant une manière spécifique de construire le savoir en allant du particulier à la mise en perspective. Les mises en relation permettent d'entrer dans l'étude des lieux et donnent à comprendre l'organisation du territoire. La démarche multi-scalaire n'est pas une formule creuse et ne relève pas de la simple citation ; encore faut-il pouvoir en expliquer la logique et la transposition pédagogique.

La présentation du découpage en séances doit s'appuyer sur une problématique adaptée au niveau d'exigence de la classe à laquelle le sujet se rapporte. Ce découpage, cohérent, ne doit pas occulter les démarches des programmes et les capacités travaillées par les élèves. Dans de nombreux exposés, les élèves sont absents (notamment dans les sujets lycées) et le jury doit insister sur ce point lors de l'entretien pour préciser les démarches pédagogiques qui souvent ne sont pas suffisamment explicites. Le candidat doit être capable de définir précisément les capacités inscrites dans les instructions officielles, telles que « localiser, situer », « réaliser un croquis » en géographie ou encore « raconter » en histoire. A cet égard, le « vade-mecum des capacités en histoire-géographie-éducation civique », consultable sur le site Eduscol, est encore trop largement méconnu de nombreux candidats. Ce vade-mecum propose huit fiches sur les capacités communes au programme d'histoire-géographie-éducation civique des quatre années du collège. Les capacités participent à la construction des compétences du socle commun. Pour le lycée, on rappelle que les programmes officiels insistent sur les capacités et les méthodes : « maîtriser des repères chronologiques et spatiaux », « maîtriser des outils et des méthodes spécifiques ».

Si les rapports précédents ont préconisé le recours à des ouvrages de référence, à des collections, à des revues (*Documentation photographique, Textes et documents pour la classe ...*) ou à des sites internet (Géoconfluences, Géoportail...), le jury n'attend pas simplement des candidats qu'ils les citent. Ils doivent

aussi montrer qu'ils les connaissent effectivement et qu'ils en ont une pratique régulière (par exemple, nombreux sont les candidats à citer les SIG - systèmes d'information géographique - sans pour autant savoir ce qu'ils recouvrent). L'objectif de ces lectures est d'actualiser les connaissances acquises à l'université et de prendre en compte le renouvellement des problématiques de certaines questions. Comme pour le dossier RAEP, il est indispensable d'avoir une bonne culture générale et des connaissances solides en histoire et en géographie, l'une des deux disciplines ne devant pas être négligée. Certaines notions et certains concepts sont encore insuffisamment maîtrisés (territoire, mondialisation, totalitarismes, « roi absolu » etc.), et le recours à des dictionnaires de géographie, à des lexiques ou des dictionnaires historiques est vivement conseillé. Les questions du jury ne visent jamais à piéger les candidats. Elles doivent seulement permettre de vérifier qu'ils ont des connaissances, la capacité à se mettre en surplomb par la réflexion et de croiser efficacement les thématiques portées par les trois enseignements. Certains entretiens ont révélé l'absence de culture politique d'une partie des candidats, ces lacunes doivent être comblées en particulier pour assurer un enseignement pertinent de l'éducation civique et de l'ECJS. De même, une connaissance globale de l'actualité est requise pour que l'enseignant soit en mesure de répondre aux questions de ses futurs élèves. Afin de mettre en œuvre un enseignement renouvelé, le recours à l'utilisation des TICE peut être évoqué avec ses supports et dans ses objectifs.

Le temps de préparation est court (deux heures). Il est cependant nécessaire de ne pas négliger une prise de recul par rapport au dossier proposé. Avoir un regard critique sur les documents fournis (en particulier sur les extraits de manuels) s'impose. Le manuel ne doit pas être confondu avec le programme. Lors de la session 2013, encore trop de candidats ont effectué une lecture linéaire des extraits de manuels, document par document, sans distance critique ni profondeur. Le croisement avec les textes scientifiques et les instructions officielles n'a été que trop peu souvent observé. Le statut et la place du document dans l'enseignement de l'histoire et de la géographie doivent être au cœur des préoccupations des professeurs. La capacité à effectuer des choix parmi les documents et à en faire une étude croisée comparative ou dialectique, sont de bons reflets des aptitudes professionnelles des candidats, lesquels ne doivent pas hésiter à proposer des solutions alternatives et réalistes.

Au cours de l'entretien, des réponses courtes et précises favorisent l'échange, les longues réponses ne sont pas un gage de qualité. A ce stade, une interactivité constructive est de mise : il importe de bien prendre en compte les questions, d'y répondre sans faux-fuyants, en regardant les membres du jury. Lors de la session 2013, de nombreux candidats ont fait preuve d'une bonne écoute et d'une interaction très satisfaisante avec le jury : ils ont su écouter attentivement les questions, prendre le temps de réfléchir avant de répondre, sans se précipiter. Il ne faut pas oublier que l'évaluation porte sur les capacités à la fois d'écoute et de réactivité des candidats. Avoir une attitude dynamique est un minimum attendu ; faire preuve de détermination et de conviction est une bonne façon d'aborder un métier où il faut en permanence susciter la motivation des élèves. Il s'agit aussi de trouver un moyen terme de bon aloi entre accablement et excès d'assurance. Le contrôle de soi, y compris dans cette situation délicate, est une des conditions de la réussite. L'objectif du jury est d'installer un climat serein lors des entretiens, et peu de candidats se sont trouvés déstabilisés. Il est

conseillé d'envisager l'effort qui reste à fournir après l'exposé, et d'anticiper sur les questions incontournables du croisement avec les autres disciplines enseignées au même niveau et/ou relativement à des thématiques comparables. De même il est évidemment recommandé à ceux qui n'ont jamais enseigné d'observer au préalable les pratiques professionnelles de collègues et de s'entraîner à passer des oraux blancs. Lors de la session 2013, des distorsions importantes ont pu être parfois notées entre les sujets scientifiques traités dans les dossiers RAEP et la prestation orale de certains candidats. De toute évidence, il ne devrait pas y avoir d'écarts entre les connaissances exposées sur un même thème entre l'écrit et l'oral. Enfin, le jury préférera toujours entendre un candidat dire qu'il ne sait pas répondre à une question plutôt que de le voir gloser, voir même inventer, notamment en histoire, un fait ou une situation qui n'ont pas existé : il s'agit d'un gage d'honnêteté qui engage la responsabilité intellectuelle de tout professeur.

Ces conseils, souvent simples et de bon sens, doivent être utiles aux futurs candidats dans leur préparation. Il ne leur est pas demandé de faire montre d'érudition. Ils doivent cependant être capables de faire la preuve d'une véritable culture historique et géographique, au service de la construction de cours suivant un fil directeur pertinent. Les notions clés des programmes doivent être connues et comprises. Il ne s'agit pas seulement de réciter par cœur des définitions, mais de faire preuve d'approches concrètes et de donner du sens à l'enseignement. A terme, les professeurs ont pour mission, à travers l'exemple donné, de faire adhérer aux valeurs portées par l'enseignement des disciplines, d'en faire aimer leur esprit de les rendre intelligibles, y compris dans leur complexité. Toutes les commissions ont souligné la qualité éminente de certaines prestations, la maîtrise excellente des contenus disciplinaires, la posture professionnelle de certains candidats et leur tenue irréprochable.

Rapport établi par :

Olivier GRENOUILLEAU, Inspecteur Général de l'Education Nationale, président du jury ; Guillaume LION, IA-IPR ; Gaël REUZÉ, IA-IPR ; Séverine VERCELLI, IA-IPR, Françoise JANIER-DUBRY IA-IPR, Frédéric DURDON, professeur certifié, Luis SERRA, professeur certifié.

1